

Résolution Cesla Amarelle et consorts s'opposant à l'initiative fédérale dite "Pour des naturalisations démocratiques"

Développement

Le Grand Conseil vaudois s'oppose avec détermination à l'initiative dite "Pour des naturalisations démocratiques" soumise à votation le 1er juin 2008.

L'acceptation de cette disposition entraînerait des conséquences regrettables car :

- Elle tend à autoriser la tenue d'un référendum communal sur chaque cas de naturalisation. L'objectif de cette initiative est clairement de compliquer la naturalisation des étrangers intégrés.
- Le texte est doublement en contradiction avec la Constitution vaudoise. L'article 69 de la Constitution vaudoise prévoit en effet que c'est la loi cantonale qui règle la procédure de naturalisation. Cette disposition consacre en outre une instance de recours.

Au vu de l'importance de l'enjeu, le Grand Conseil invite les électrices et électeurs à rejeter cette initiative aussi préjudiciable qu'inutile.

Lausanne, le 6 mai 2008.

(Signé) *Cesla Amarelle et 8 cosignataires*